



**Direction Appui aux territoires,
Attractivité, Emploi**

Lons-le-Saunier, le 23 avril 2026

Madame Isabelle HEURTIER

Présidente de la Communauté de communes
Haut-Jura Saint-Claude
13bis Boulevard de la République
39200 SAINT-CLAUDE

Réf. : NL/CG/05

Objet : Projet de PLUi arrêté de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude

Madame la Présidente,

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura, en tant que Personne Publique Associée, a été consultée sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, arrêté le 4 mars 2026. Dans le cadre de ses missions, elle examine ce document au regard de ses impacts sur le développement économique, l'accueil des entreprises et l'attractivité du territoire.

Le projet de PLUi traduit une volonté affirmée de construire un modèle de développement équilibré, conciliant préservation des richesses environnementales et maintien d'une activité économique diversifiée. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) met clairement en avant le rôle structurant des activités industrielles, artisanales, agricoles et touristiques, en lien avec l'identité du territoire. Cette orientation est particulièrement pertinente dans un contexte où la dynamique économique du territoire constitue un levier essentiel pour la stabilisation démographique et le maintien des services.

La CCI du Jura souligne les efforts engagés pour structurer une offre foncière économique à l'échelle intercommunale. L'identification de zones dédiées aux activités, ainsi que leur déclinaison à travers les Orientations d'Aménagement et de Programmation, permettent d'apporter de la lisibilité aux porteurs de projets. Les opérations prévues, notamment sur les secteurs de Lavans-lès-Saint-Claude, de Chassal-Molinges ou les Coteaux-du-Lizon, témoignent d'une volonté de consolider les zones existantes tout en accompagnant leur évolution.

L'approche qualitative retenue pour l'aménagement des zones d'activités constitue également un point positif. L'intégration paysagère et la prise en compte des enjeux énergétiques contribuent à améliorer l'attractivité des sites économiques et à renforcer leur insertion dans un environnement de qualité. Dans un territoire à forte valeur paysagère, cette exigence apparaît cohérente et peut constituer un facteur différenciant.

Par ailleurs, la volonté de favoriser la mixité, en intégrant commerces, services et équipements au sein ou à proximité des espaces d'activités, participe à la création d'environnements plus

complets et attractifs pour les entreprises comme pour les salariés. Cette orientation va dans le sens d'une meilleure articulation entre développement économique et qualité de vie.

La CCI relève également l'intérêt porté à la requalification des friches et à l'optimisation du foncier existant, qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs de sobriété foncière et de limitation de l'étalement urbain. Cette démarche contribue à renforcer l'efficacité de l'aménagement tout en valorisant des espaces déjà artificialisés.

Il conviendra cependant de veiller à ce que les capacités foncières identifiées permettent de répondre dans la durée aux besoins des entreprises, en particulier pour les projets nécessitant des surfaces plus importantes. De même, l'application des exigences environnementales et paysagères devra rester compatible avec les contraintes techniques et économiques des activités, afin de préserver l'attractivité du territoire.

La question de la disponibilité effective du foncier, notamment dans les zones à urbaniser, constitue également un enjeu important. Une mise en œuvre progressive mais réactive des secteurs stratégiques permettra de répondre aux opportunités d'implantation et de développement des entreprises locales.

Au regard de ces éléments, la CCI du Jura émet un avis favorable au projet de PLUi de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude. Elle considère que ce document pose les bases d'un développement économique structuré, en cohérence avec les spécificités du territoire et qu'il constitue un cadre pertinent pour accompagner l'évolution du tissu économique local dans les années à venir.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Nancy LOUVAT

Conseillère Appui aux territoires et Attractivité